

COULLONS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2011

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

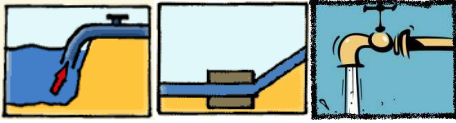
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011	5
1.6.2.	Production	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5.	Autres volumes.....	6
1.6.6.	Volume consommé autorisé	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
4.	Financement des investissements	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service	15
4.4.	Amortissements	15
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

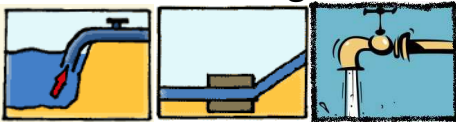
- Nom de la collectivité : COULLONS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COULLONS
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 30/04/1977. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **2 486** habitants au 31/12/2011 (2 479 au 31/12/2010).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 389** abonnés au 31/12/2011. (1 379 au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
COULLONS	1 379	1 388	1	1 389	0,72 %
Total	1 379	1 388	1	1 389	0,72 %

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **298 914 m³** pour l'exercice 2011 (296 637 m³ pour l'exercice 2010).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2010 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Forage 'Les Bouards'	forage		296 637	298 914	0,76 %
Total	forage	NC (entre 160 et 200 m3)	296 637	298 914	0,76 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

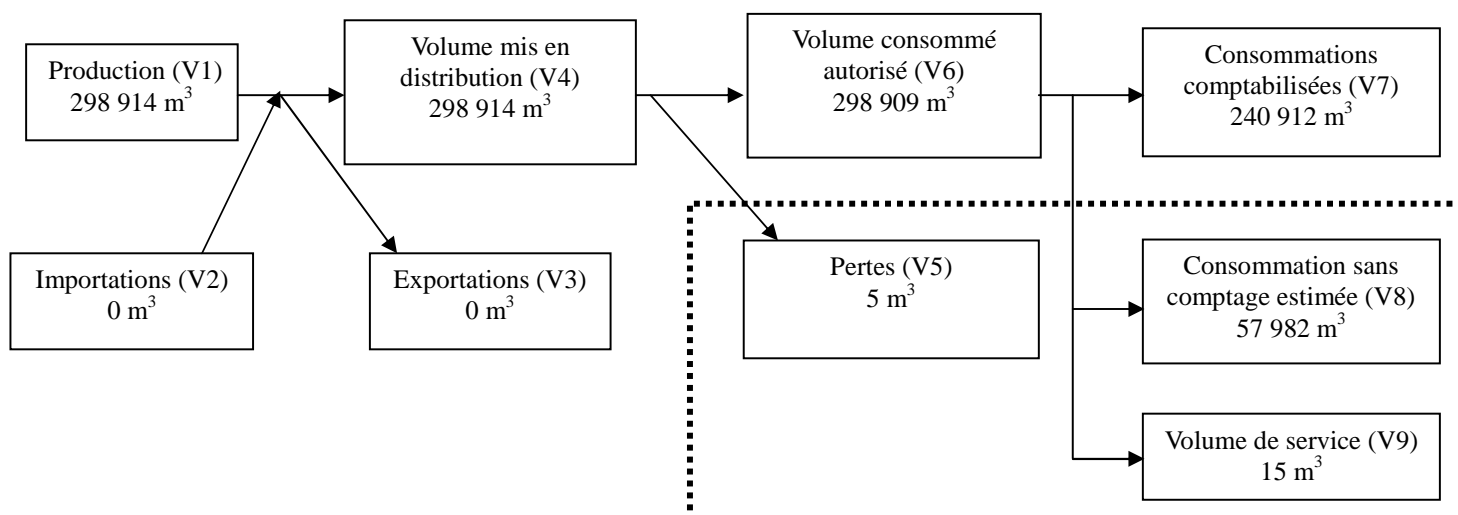


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Observations
NEANT			
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011



1.6.2. Production



Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement des Bouards	Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2010 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Forage 'Les Bouards'	296 638	298 914	0,76 %	60 %
Total du volume produit (V1)	296 638	298 914	0,76 %	60 %

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
NEANT				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	---	0	---%	---

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	137 469	134 583	- 2,09 %
Abonnés non domestiques	89 002	106 329	+ 19,47 %
Total vendu aux abonnés (V7)	226 471	240 912	+ 6,38 %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



ESTIMATIONS

	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	70 151	57 982	- 17,35 %
Volume de service (V9)	15	15	0 %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	296 637	298 909	0,76 %

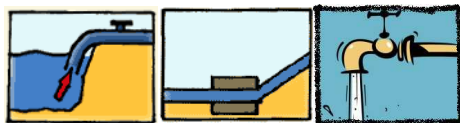
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 135 kilomètres au 31/12/2011 (135 au 31/12/2010).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 41,58 € HT au 01/01/2011

42,41 € HT au 01/01/2012

Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	41,58 €	42,41 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 25	64,39 €	65,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	0,95 €/m ³	0,97 €/m ³
	De 120 m ³ à _____ m ³	0,95 €/m ³	0,97 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/11/2009 effective à compter du 01/01/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 09/12/2010 effective à compter du 01/10/2011 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,58	42,41	+ 2,00 %
Part proportionnelle	114,00	116,40	+ 2,11 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	155,58	158,81	+ 2,08 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	— %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	28,80	+ 4,35 %
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	10,07	10,32	+ 2,48 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,67	39,12	+ 3,85 %
Total	193,25	197,93	+ 2,42 %
Prix TTC au m³	1,610 €	1,649 €	+ 2,42 %

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2011 en €/m ³	Prix au 01/01/2012 en €/m ³
COULLONS		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

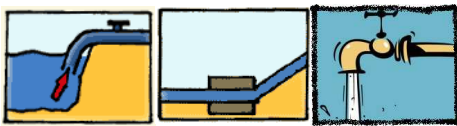
- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2011 sont de 240 912 m³/an (226 471 m³/an en 2010).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Evolution de 2,10 % votée par le Conseil municipal afin de suivre l'évolution des prix.

2.3. Recettes



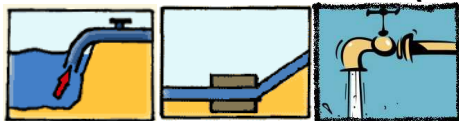
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	267 719,89 €	274 930,76 €	2,69 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		-493,00 €	
Total recettes de vente d'eau	267 719,89 €	274 437,76 €	2,51 %
Recettes liées aux travaux	4 402,01 €	2 121,87 €	-51,80 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	4 764,36 €	7 532,15 €	58,09 %
Total autres recettes	9 166,37 €	9 654,02 €	5,32 %
Total des recettes	276 886,26 €	284 091,78 €	2,60 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau (hors taxe agence de l'eau) au 31/12/2011 : 242 506,52 € (235 741,54 € au 31/12/2010).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011
Microbiologie	12	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	12	0

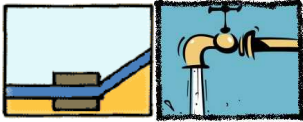
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

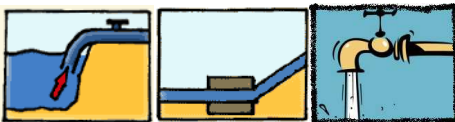
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Non	Non
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Non	Non
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Non	Non
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est **10** (10 en 2010).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau en %	100	100
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	0,76	0,8

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

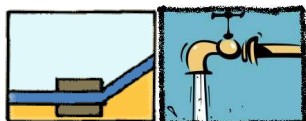


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (1,42 en 2010).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 0 m³/j/km (0 en 2010) : impossible à estimer.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km				7,5		

Au cours des 5 dernières années, 7,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,1% (1,29 en 2010).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60 % en 2010) : arrêté préfectoral du 22 octobre 1990.

4. Financement des investissements

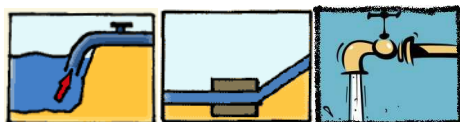
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

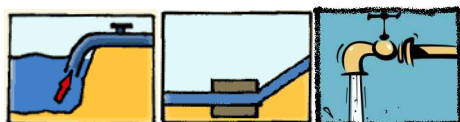
Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	25	
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,03 %	
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	46 %	

4.2. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	33 876,87 €	44 147 €
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

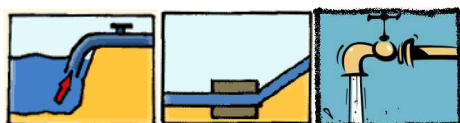
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

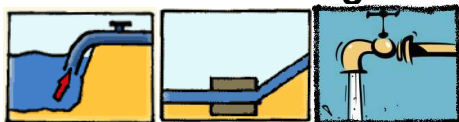
	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	587 201,51 €	573 779,73 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	12 798,49 €
	en intérêts	29 220,00 €
		28 596,71 €

4.4. Amortissements



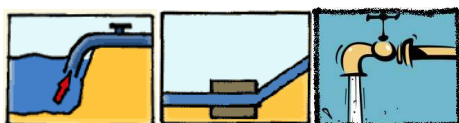
Pour l'année 2011, la dotation aux amortissements a été de 46 288,63 € (33 876,87 € en 2010).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Boulevard Mayeux (opération 1011)	81 090	
Rue du Pont Saint Martin (opération 1014)	118 215	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
NEANT		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

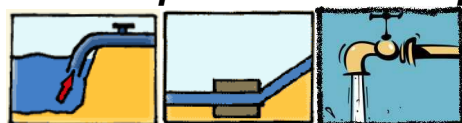
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0 €.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2011 (889,40 €/m³ en 2010).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2010	Exercice 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 479	2 486
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,61	1,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	—	—
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	100	100
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,42	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	NC	NC
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,29	1,1
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60	60
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	889,40	0